

RÈGLE SUR LES CONDITIONS D'ADMISSION DES ÉLÈVES EN FORMATION PROFESSIONNELLE 2026-2027

1. PRÉAMBULE

La présente Règle concernant les conditions d'admission des élèves en formation professionnelle découle de la concertation entre les centres de services scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (03-12). La procédure d'admission en formation professionnelle est un processus régional qui limite l'élève à une seule demande d'admission en formation professionnelle.

2. OBJECTIFS

Cette règle a pour objectif de :

- 2.1 Établir une procédure d'admission, de priorisation et d'inscription pour les personnes désirant s'inscrire dans un programme de formation professionnelle dans le respect des conditions d'admission.
- 2.2 Faciliter l'accès, aux jeunes et aux adultes, à la formation professionnelle au secondaire en rendant disponibles les informations pertinentes.
- 2.3 Renseigner les intervenants de première ligne, les élèves et leurs parents sur les conditions d'admission, la procédure d'admission, les critères de sélection, les programmes offerts et les lieux de formation.

3. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION AU DIPLOME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP)

- 3.1 Conformément au Régime pédagogique de la formation professionnelle et aux Services et programmes d'études de la formation professionnelle 2025-2026, un individu est admis à un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles s'il répond à l'une des conditions suivantes :
 - Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu (Attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5^e secondaire – AENS, General Educational Development Testing Service – GEDTS).
OU
 - Être titulaire d'un diplôme d'études en formation professionnelle tout en respectant les conditions d'admission du programme d'études visé.
OU
 - Avoir atteint l'âge de 18 ans à la date de début de fréquentation déclarée dans le programme d'études, avoir réussi le test de développement général (TDG) et, si nécessaire, obtenir en concomitance à l'horaire non intégré à sa formation professionnelle, les préalables spécifiques en langue d'enseignement, langue seconde et en mathématique prescrits pour l'admission au programme d'études visé ou des apprentissages reconnus équivalents.
OU

- Détenir les unités de 3^e secondaire des programmes d'études établis par le ministère en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique et poursuivre, en concomitance avec sa formation professionnelle, sa formation générale dans les programmes d'études du deuxième cycle de l'enseignement secondaire établis par le ministère, requis pour être admis aux programmes d'études en formation professionnelle désignés.

Toutefois, au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, nous acceptons un élève qui ne remplit pas ces quatre conditions s'il lui manque une matière et qu'il est inscrit à l'éducation des adultes afin de réussir ce cours.

L'élève admis sous condition de réussite de la matière manquante ou selon le résultat du test de développement général (TDG) ainsi que l'obtention des préalables spécifiques, devra être inscrit en formation générale des adultes dans la matière manquante ou requise de façon spécifique. Il aura également l'obligation de fréquenter l'éducation des adultes dans cette matière.

L'obtention des unités de 3^e, 4^e ou 5^e secondaire requises conformément aux conditions d'admission au programme, est obligatoire pour obtenir le diplôme d'études professionnelles (DEP).

La liste des programmes de formation professionnelle offerts par le centre de services scolaire est présentée à l'annexe I.

- 3.2** En vertu des pouvoirs conférés par l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le ministère autorise l'établissement d'une passerelle pour l'admission à tous les programmes d'études menant à un DEP de catégorie 2 pour les titulaires du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS). Pour être ainsi admis dans un programme d'études menant au DEP (voir la liste à l'annexe II).

L'individu doit satisfaire aux trois conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire durant laquelle il commence sa formation professionnelle.
- Être titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).
- Avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2^e secondaire de la formation générale des adultes.

Les précisions sur les unités reconnues, aux fins d'admission dans les programmes d'études menant au DEP visé par la passerelle provisoire, sont celles des programmes officiels de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes.

L'adulte qui a obtenu le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) en réussissant le TDG a l'obligation de réussir les préalables spécifiques exigés pour l'admission à certains programmes de formation professionnelle.

4. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION À L'ATTESTATION DE SPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE (ASP)

- 4.1** La personne est titulaire du diplôme d'études professionnelles (DEP) exigé, à titre de préalable à ce programme.
OU
- 4.2** La personne exerce un métier ou une profession en lien avec ce programme d'études.
OU
- 4.3** La personne possède des acquis reconnus équivalents au DEP. Les acquis reconnus équivalents renvoient à la formation antérieure ou à l'expérience professionnelle.

Toutefois, ces conditions ne s'appliquent pas au programme *Lancement d'une entreprise*.

Il est à noter que la liste des programmes d'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) offerts par le centre de services scolaire ainsi que les DEP qui y donnent accès, est présentée à l'annexe I.

5. MODALITÉS POUR FAIRE UNE DEMANDE D'ADMISSION

Les centres de services scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (03-12) fonctionnent selon le principe des tours d'admission. Une seule demande d'admission est acceptée pour le premier tour de demande d'admission pour ces deux régions.

Pour faire une demande d'admission dans un programme offert sur le territoire du centre de services scolaire, différentes options sont offertes.

- 5.1** La demande d'admission peut se faire en ligne sur le site Internet au :
<https://cssbe.gouv.qc.ca/formation-des-adultes-formation-professionnelle/informations-generales/admission>

Dans ce cas, il s'agit de :

- Remplir le formulaire directement à l'écran;
- L'imprimer et le signer;
- Téléverser les documents requis;
- Obtenir le consentement des parents en les faisant signer à l'endroit approprié si l'élève a toujours l'obligation de fréquentation scolaire, c'est-à-dire s'il est âgé de moins de 16 ans au 1^{er} juillet de l'année scolaire en cours;
- L'élève peut également faire parvenir le formulaire imprimé ainsi que les pièces justificatives requises au centre de formation professionnelle qui offre le programme.

- 5.2** L'élève en formation générale des jeunes peut également obtenir, auprès de la conseillère ou du conseiller d'orientation de son école, le formulaire de demande d'admission. Il doit le remplir et le remettre à cette même personne avec les pièces justificatives requises.

- 5.3** L'adulte peut se présenter aux services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du centre de formation de son secteur (éducation des adultes ou formation professionnelle) ou au SARCA du Service FPEAE afin de remplir le formulaire de demande d'admission et y déposer les documents requis.
- 5.4** Tout élève, jeune ou adulte, peut également obtenir le formulaire de demande d'admission sur le site Internet du centre de services scolaire au :
<https://cssbe.gouv.qc.ca/formation-des-adultes-formation-professionnelle/informations-generales/admission/>
- 5.5** Dans le cas d'un élève né à l'extérieur du Québec, la demande d'admission doit être transmise au Service Éducatifs, au volet de la formation professionnelle, à l'intention de l'équipe internationale, afin qu'un professionnel procède à son analyse. La demande se fait par l'intermédiaire de la plateforme accessible sous l'onglet des élèves internationaux.
<https://cssbe.gouv.qc.ca/formation-des-adultes-formation-professionnelle/formation-professionnelle/eleves-internationaux/demande-dadmission-2/>
- 5.6** Le formulaire de demande d'admission doit être expédié, accompagné de tous les documents requis, au CFP choisi, au plus tard le 1^{er} mars 2026 (session d'automne) et le 1^{er} novembre 2026 (session d'hiver).
- Les documents requis sont :
- Une copie du diplôme, du certificat ou du bulletin de la dernière année d'études secondaires complétée.
 - Une copie du bulletin ou du rapport à jour des notes de l'année scolaire, s'il y a lieu.
 - Une copie du dernier relevé de notes, des acquis ou des apprentissages délivrés par le ministère de l'Éducation, ou une évaluation comparative des études effectuées, déposée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).
 - Si l'élève est né à l'extérieur du Québec :
 - une copie certifiée conforme du certificat de naissance;
 - le diplôme et le relevé de notes de son lieu d'origine;
 - une preuve de son statut au Canada, s'il y a lieu.
- 5.7** Pour les demandes d'admission provenant de l'extérieur du Québec, la demande d'admission peut être acceptée même si tous les documents ne sont pas encore déposés au dossier. Les documents nécessaires devront être ajoutés au dossier par l'élève avant le début de la formation.

6. PROCÉDURE D'ADMISSION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

Toutes les demandes d'admission doivent être accompagnées de tous les documents requis déposés en ligne sur le Service régional d'admission en formation professionnelle (SRAFP) au plus tard **le 1^{er} mars 2026 ou le 1^{er} novembre 2026**, ou encore postés au CFP où est offert le programme (le sceau de la poste en fait foi).

Les demandes d'admission reçues au premier tour auront priorité sur celles reçues par la suite, que ce soit pour l'admission, la sélection, s'il y a lieu, ou la constitution des listes d'attente. Toutefois, les conditions d'admission devront être respectées par tous, peu importe le moment où la demande parviendra au service des admissions.

Une communication sera effectuée auprès des candidats dans un délai maximal de 20 jours ouvrables suivant la réception de leur demande.

Échéancier pour le traitement des demandes

	Session automne 2026		Session hiver 2027	
	Date limite d'inscription	Date pour émettre les réponses	Date limite d'inscription	Date pour émettre les réponses
1 ^{er} tour	1 ^{er} mars 2026	Au plus tard le 2 avril 2026	1 ^{er} novembre 2026	11 novembre 2026
2 ^e tour	Les demandes reçues après le 1 ^{er} mars 2026, seront traitées après le 2 avril 2026.		Après le 1 ^{er} novembre 2026, les demandes seront traitées après le 11 novembre 2026.	
EPSV	Pour nos programmes à entrée périodique et sortie variable (EPSV), les demandes d'admission sont traitées au fur et à mesure.			

6.1 Pour tenir compte des exigences particulières de nos élèves nés à l'extérieur du Québec, une réponse officielle d'admission leur sera fournie au plus tard le 20 décembre 2026.

Toutefois, aucune de ces demandes d'admission ne sera traitée en priorité pour les programmes où une sélection des candidats est requise.

Le tableau synthèse des places disponibles sera complété **dès que les réponses auront été envoyées et sera accessible** sur le site :

<https://www.inforoutefpt.org/ressources/groupe-statistiques-admission>

7. LISTE D'ATTENTE

7.1 Le CFP établit une liste d'attente par programme lorsque le nombre d'élèves répondant aux conditions d'admission est supérieur à la capacité d'accueil de ce programme.

L'élève dont le nom figure sur une liste d'attente peut soumettre une autre demande tout en conservant sa demande active.

7.2 Lorsqu'un élève est inscrit sur une liste d'attente, cela lui permet d'obtenir une place dans un groupe subséquent. L'élève sera contacté par un professionnel afin de valider son intérêt à s'inscrire dans la formation. En cas de refus, son nom sera retiré de la liste.

7.3 Pour les programmes offerts en entrée périodique, sortie variable (EPSV), le CFP contacte les candidats inscrits sur la liste d'attente afin de vérifier s'ils souhaitent joindre le prochain groupe. Si oui, le CFP transfère la demande d'admission dans le SRAFP.

8. CRITÈRES DE SÉLECTION

Advenant la nécessité de sélectionner des élèves, le CFP va prioriser les dossiers d'élèves selon les critères suivants :

- Avoir les préalables requis;
- Avoir fait sa demande durant la période exigée;
- Les personnes du territoire du CSSBE sont priorisés, SAUF si le programme n'est pas offert sur le territoire du candidat provenant des régions 03-12. Ces personnes seront traités comme ceux provenant du territoire du CSSBE.

8.1 Si, après cette étape, il y a plus de demandes que de places disponibles, le CFP communiquera avec le SFPEAE afin de constituer un comité de sélection. Le comité de sélection est composé de :

- la direction du CFP;
- le conseiller en formation scolaire (CFS) du CFP ;
- le conseiller pédagogique (CP) du CFP;
- la direction du SFPEAE;
- le CFS du SFPEAE.

8.2 Le comité aura trois mandats :

- Déterminer les outils à utiliser pour la sélection (tests aptitudes BGTA, entrevue, tâches à réaliser, tests de mathématique ou de français ou autre) ;
- Administrer les tests de sélection ;
- Déterminer ensemble le verdict pour chaque candidat

8.3 La liste d'attente est gérée par le service des admissions du CFP.

9. ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Le territoire géographique pour l'admission est lié à l'autorisation reçue du ministère pour offrir un programme.

De façon générale, le territoire du centre de services scolaire servira de référence pour la constitution des groupes.

Toutefois, pour les programmes à caractère régional, les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (03-12) serviront de référence selon le programme concerné.

10. OFFRE DE SERVICE (JOUR OU SOIR)

Sur le formulaire de demande d'admission, l'élève peut indiquer sa préférence pour suivre ses cours le jour ou le soir ou à une date spécifique, si plus d'une date de début de cours est offerte. Il faut comprendre qu'il ne s'agit là que de l'expression d'une préférence et que cela ne lie en rien le service des admissions dans la constitution des groupes. Dans la mesure du possible, cette préférence sera respectée.

Le CFP donnera cependant priorité aux demandes des élèves en provenance de notre territoire dans la constitution des groupes de jour.

11. COÛTS

Il y a des frais pour faire une demande d'admission en formation professionnelle. Ce montant sera exigé lors du dépôt de la candidature.


Les frais afférents et les coûts de formation sont à la charge de l'élève et seront communiqués lors de son admission (uniformes, souliers de sécurité, guides d'apprentissage, etc.).

Pour les élèves nés à l'extérieur du Québec, des frais de 100 \$ sont exigés afin de procéder à une première analyse de leur dossier.

12. ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (AEP)

Afin de répondre aux priorités régionales, les AEP sont déterminées annuellement. Pour connaître les conditions d'admissions et vous y inscrire, il faut communiquer avec le CFS du SFPEAE du centre de services scolaire.

LIEUX DE FORMATION

<p>Centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie) CIME et Édifice Kalia</p> <p> CIME 640, route Cameron Sainte-Marie (Québec) G6E 1B2</p> <p> Édifice Kalia 1355, 2^e Rue, parc industriel Sainte-Marie (Québec) G6E 1G9</p>	<p>Centre de formation professionnelle Pozer</p> <p>Centre de formation professionnelle Pozer</p> <p> 425, 16^e Rue Ouest Saint-Georges (Québec) G5Y 4W2</p> <p> Tél. : 418 228-5541, poste 61500  Téléc. : 418 226-2637  Courriel : cfp.pozer@cssbe.gouv.qc.ca  Site Internet : www.faiscequetaimsvraiment.ca</p>
<p>Centre de formation des Bâtisseurs (secteur Saint-Joseph) Centre de formation des Bâtisseurs</p> <p> 170, rue du Parc, C. P. 538 Saint-Joseph (Québec) G0S 2V0</p> <p> Tél. : 418 386-5541, poste 60300  Téléc. : 418 397-6457  Courriel : cf.batisseurs-st-joseph@cssbe.gouv.qc.ca  Site Internet : www.faiscequetaimsvraiment.ca</p>	<p>Aire de chantier</p> <p> 11720, 25^e Avenue Saint-Georges (Québec) G5Y 8B8</p> <p> Tél. : 418 228-5541, poste 61500  Téléc. : 418 226-2637  Courriel : cfp.pozer@cssbe.gouv.qc.ca  Site Internet : www.faiscequetaimsvraiment.ca</p>
<p>Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)</p> <p> 11700, 25^e Avenue Saint-Georges (Québec) G5Y 8B8</p> <p> Tél. : 418 228-5541, poste 60400  Téléc. : 418 228-1739  Courriel : cfp.cimic@cssbe.gouv.qc.ca  Site Internet : www.faiscequetaimsvraiment.ca</p>	<p>O Sommet - Aventuria</p> <p> 390, rue Principale Saint-Jules (Québec) G0N 1R0</p> <p> Tél. : 418 386-5541, poste  Téléc. : 418 397-6457  Courriel : cfp.pozer@cssbe.gouv.qc.ca  Site Internet : www.faiscequetaimsvraiment.ca</p>

Pour demande d'admission
 Site Internet : www.faiscequetaimsvraiment.ca

<p>Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises Responsable : Sandra Burns Tél. : 418 228-5541, poste 26020 Courriel : cfsadmission@cssbe.gouv.qc.ca</p>	<p>Centre de formation des Bâtisseurs (secteurs Sainte-Marie / Saint-Joseph / Beauceville) Responsable : Andréanne Méthot-Noël Tél. : 418 228-5541, poste 26400 Courriel : cfsbatisseurs@cssbe.gouv.qc.ca</p>
<p>Centre de formation professionnelle Pozer Responsable : Linda Gendreau Tél. : 418 228-5541, poste 61720 Courriel : cfspozer@cssbe.gouv.qc.ca</p>	<p>Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC) Responsable : Manon C. Gilbert Tél. : 418 228-5541, poste 26070 Courriel : cfsctic@cssbe.gouv.qc.ca</p>

Endroits où se dispensent les programmes

Code	Spécialité	ATE	EPSV	Enseignement individualisé	Diplôme	CIMIC	CFP Pozer	CF Bâtisseurs St-Joseph	CF Bâtisseurs Ste-Marie
SECTEUR 01 – ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE									
5231	Comptabilité (1 350 h)	⑤	X		DEP		X		
5321	Vente-conseil (900 h)		X		DEP		X		
5323	Représentation (450 h)				ASP		X		
5357	Secrétariat (1 485 h)	⑤	X		DEP		X		
5357 5231	Secrétariat-comptabilité – Adjointe administrative (2 265 h)	②	X		DEP		X		
5361	Lancement d'une entreprise (330 h)			X	ASP		X		X
5385	Soutien informatique (1 800 h)	⑤			DEP		X		
SECTEUR 03 – ALIMENTATION ET TOURISME									
5311	Cuisine (1 470 h)	①	X		DEP		X		
SECTEUR 07 – BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS									
5319	Charpenterie-menuiserie (1 350 h)	⑤ ⑦	X		DEP		X		X
5350	Pose de systèmes intérieurs (705 h)	⑦			DEP		X		
SECTEUR 09 – ÉLECTROTECHNIQUE									
5295	Électricité (1 800 h)	⑤	X		DEP	X			
5281	Électromécanique de systèmes automatisés (1 800 h)	⑤ ⑥	X		DEP	X			
SECTEUR 10 – ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ									
5298	Mécanique automobile (1 800 h)	⑦			DEP	X			
5372	Carrosserie (1 650 h)	⑤ ⑦ ⑧	X		DEP	X			
SECTEUR 11 – FABRICATION MÉCANIQUE									
5225	Dessin industriel (1 800 h)	④			DEP	X			
5362	Opération d'équipements de production (870 h)	⑦	X	X	DEP	X			
5371	Usinage (1 800 h)	⑧	X	X	DEP	X			
SECTEUR 13 – COMMUNICATION ET DOCUMENTATION									
5344	Infographie (1 800 h)				DEP		X		
SECTEUR 14 – MÉCANIQUE D'ENTRETIEN									
5260	Mécanique industrielle de construction et d'entretien (1 800 h)	⑤	X		DEP	X			
SECTEUR 16 – MÉTALLURGIE									
5308	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés (1 350 h)	⑦ ⑨	X	X	DEP	X			
5382	Soudage-assemblage (1 800 h)	⑧ ⑨	X	X	DEP	X			
SECTEUR 19 – SANTÉ									
5325	Santé, assistance et soins infirmiers (1 800 h)				DEP		X		
5405	Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux (705 h)				DEP		X		
SECTEUR 21 – SOINS ESTHÉTIQUES									
5245	Coiffure (1 455 h)		X		DEP		X		
5339	Esthétique (1 305 h)	⑤ ⑦			DEP		X		
5349	Épilation (540 h)	①			ASP		X		

① Option offerte sous réserve d'autorisation ministérielle

② Double diplomation

③ Ce programme est offert en double diplomation seulement

④ Programme offert également en ligne

⑤ Possibilité d'une double diplomation

⑥ Offert en complément de formation aux détenteurs du DEP 5295 (1125 h)

⑦ Programme offert également en concomitance à horaire intégré

⑧ Offert en formation duale

⑨ Offert en multiprogramme

EPSV : Entrée périodique et sortie variable

ATE : Alternance travail-études

Adopté :

En vigueur :

ANNEXE 1

CATÉGORIES DE PRÉALABLES POUR LES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Catégorie 1

Obtention des unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministère, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Programmes visés par cette catégorie de préalables							
Code	Titre du programme	Préalables spécifiques					
		Langue première		Mathématique		Langue seconde	
		Adultes FRA ou ENG	Jeunes 132 ou 632	Adultes MAT ou MTH	Jeunes 063 ou 563	Adultes ANG ou FRE	Jeunes 134
5231	Comptabilité	–	–	–	–	–	–
5321	Vente-conseil	1104-2	208	–	–	–	–
5357	Secrétariat	3103-1 3104-1 3105-1	308	–	–	2101-4	204
5385	Soutien informatique (entente)	4103-1 4104-2	406	3052-2	306	3101-2 3103-1	304
5311	Cuisine	2102-2	308	–	–	–	–
5319	Charpenterie-menuiserie	2102-2	308	–	–	–	–
5295	Électricité	2102-2	308	4153-2	414	–	–
5281	Électromécanique de systèmes automatisés	2102-2	308	4153-2	414	–	–
5298	Mécanique automobile	2102-2	308	3053-2	306	–	–
5372	Carrosserie	2101-4	208	2102-3	206	–	–
5225	Dessin industriel	3103-1	406	2102-3	206	–	–
5371	Usinage	1103-4	208	2102-3	206	–	–
5344	Infographie	4103-1 4104-2	406	3053-2	306	–	–
5260	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	2101-2	308	4153-2	414	–	–
5382	Soudage-assemblage	2102-2	308	3053-2	306	–	–
5245	Coiffure	1104-2	208	–	–	–	–
5339	Esthétique	2102-2	308	–	–	–	–

Adopté :

En vigueur :

Catégorie 2

Obtention des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2^e secondaire de la formation générale des adultes ou être titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).

OU

Obtention des unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministère, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Programmes visés par cette catégorie de préalables					
Code	Titre du programme	Préalables spécifiques			
		Français		Mathématique	
		Adultes FRA ou ENG	Jeunes 132 ou 632	Adultes MAT ou MTH	Jeunes 063 ou 563
5350	Pose de systèmes intérieurs	2102-2	308		
5362	Opération d'équipements de production	1103-4	108	2101-3	206
5308	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	2102-2	308	3053-2	306
5405	Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux	3103-1 3104-1 3105-1	308		

Catégorie 3

La personne est titulaire d'un DEP dans le métier correspondant au programme d'études ou se voit reconnaître les apprentissages équivalents.

OU

La personne exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études.

Programmes visés par cette catégorie de préalables		
Code	Titre du programme	DEP préalable
5323	Représentation	Vente-conseil (5321)
5361	Lancement d'une entreprise	Aucune condition d'admission
5349	Épilation	Esthétique (5035) ou (5339)

Catégorie 4

Obtention des unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement, et des unités de 4^e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministère, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Programmes visés par cette catégorie de préalables			
Code	Titre du programme	Préalables spécifiques	
		Français	
		Adultes	Jeunes
5325	Santé, assistance et soins infirmiers	5 ^e sec.	5 ^e sec.

Adopté :

En vigueur :

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP) de catégorie 2 PASSERELLE CFMS-DEP

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Durée de la formation
Secteur 02 - Agriculture et pêches		
	509499 Aquiculture	900
	536699 Élagage	915
	537699 Fleuristerie	1035
	582099 Landscaping Operations	1035
	525799 Pêche professionnelle	1605
	532099 Réalisation d'aménagements paysagers	1035
	586699 Tree Pruning	915
Secteur 03 - Alimentation et tourisme		
	526899 Boucherie de détail	900
	537099 Boulangerie	795
	579399 Food and Beverage Services	960
	587099 Professional Bread Making	795
	576899 Retail Butchery	900
	529399 Service de la restauration	960
Secteur 04 - Arts		
	517899 Taille de pierre	1440
Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics		
	530399 Briquetage-maçonnerie	900
	537899 Calorifugeage	900
	530099 Carrelage	690
	583699 Commercial and Residential Painting	900
	520299 Entretien de bâtiments nordiques	1320
	521199 Entretien général d'immeubles	900
	571199 General Building Maintenance	900
	533499 Installation de revêtements souples	900
	580399 Masonry : Bricklaying	900
	531299 Mécanique de protection contre les incendies	900
	570299 Northern Building Maintenance	1320
Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Durée de la formation

Adopté :

En vigueur :

533699	Peinture en bâtiment	900
578699	Plastering	810
539299	Plâtrage	810
535199	Pose de revêtements de toiture	630
535099	Pose de systèmes intérieurs	735
534399	Préparation et finition de béton	900
584399	Preparing and Finishing Concrete	900
580099	Tiling	690

Secteur 09 - Électrotechnique

537599	Montage de lignes électriques	1140
--------	-------------------------------	------

Secteur 11 - Fabrication mécanique

536399	Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composite	1005
536299	Opération d'équipements de production	870
586299	Production Equipment Operation	870

Secteur 12 - Foresterie et papier

518999	Abattage et façonnage des bois	840
529099	Abattage manuel et débardage forestier	900
507399	Affûtage	900
520899	Classement des bois débités	930
508899	Sciage	900
528999	Travail sylvicole	900

Secteur 15 - Mines et travaux de chantier

524899	Conduite de grues	870
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	630
527499	Conduite de machines de traitement du minerai	900
522099	Conduite d'engins de chantier	1095
528499	Conduite d'engins de chantier nordique	900
572099	Construction Equipment Operation	1095
575399	Diamond Drilling	600
536899	Extraction de minerai	930
525399	Forage au diamant	600
577499	Machine Operations, Mineral and Metal Processing	900
578499	Northern Heavy Equipment Operations	900
586899	Ore Extraction	930

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Durée de la formation
---------	---------------------------------------	-----------------------

Secteur 16 - Métallurgie

530899	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	1350
--------	---	------

Adopté :

En vigueur :

557699	Installation of Concrete Reinforcement	735
536499	Montage structural et architectural	1230
507699	Pose d'armature du béton	735
586499	Structural and Architectural Assembly	1230
<hr/>		
Secteur 17 - Transport		
<hr/>		
536599	Matelotage	735
<hr/>		
Secteur 18 - Cuir, textile et habillement		
<hr/>		
524399	Production textile (opérations)	885
<hr/>		
Secteur 19 - Santé		
<hr/>		
585899	Institutional and Home Care Assistance	870